

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU - SEANCE DU 05 AOÛT 2021

Le jeudi 05 août 2021, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 27 juillet 2021 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

Présents : Pierre JAUBERTIE, Annick CIRARD, Michaël VIGIER, Brigitte BAZINGETTE, Michel COURDEAU, Nathalie DUPUY, Pierre HENNINOT, Cendrine LAGRANGE, Isabelle PALFRAY, Sandrine HIVERT, Gaëlle NOUZAREDE, Damien PASQUET, Pauline AUBLANT, Guillaume DELPRAT, Olivia DARTINSET, Christian BESSE, Philippe DUPUY.

Absente : Emmanuel MOUTON a donné procuration à Michel COURDEAU, Olivia DARTINSET a donné procuration à Guillaume DELPRAT

La séance est ouverte à 18 h 30, Pauline AUBLANT a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 juin 2021 est adopté à l'unanimité. Cependant, Christian BESSE souhaite que soit indiquée une précision qu'il a apportée lors du précédent conseil concernant l'éventuelle acquisition de l'ancienne boulangerie St Jean (boulangerie + logement), à savoir qu'un emprunt pour financer l'achat coûterait 600 € / mois sur 25 ans et que le revenu du loyer s'élève actuellement à 500 € / mois.

Par ailleurs, concernant le changement du miroir, il précise qu'il est au 9 et non au 16 de la route des Gourcils. Il lui est précisé que ce dernier, commandé, est en attente de livraison.

I Décision du Maire

Décision n° 13-2021 – lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation d'un logement communal, situé au-dessus du syndicat d'initiative.

II Commissions communales

a) Intervention de Brigitte BAZINGETTE

Brigitte BAZINGETTE indique que le projet de Conseil municipal des jeunes a reçu un accueil très enthousiaste des enfants. Ce projet sera revu à la rentrée pour définir le règlement et pouvoir élire les jeunes « élus » au premier trimestre de l'année scolaire 2021/2022.

Concernant les travaux, les 2 VPI de l'école élémentaire sont posés, celui de l'école maternelle n'a pas été livré à ce jour.

Les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle sont bien avancés ; les stores extérieurs sont posés ainsi que les velux solaires ; les luminaires existants ont été remplacés par du Led. Il reste à ce jour le remplacement du système de chauffage par une pompe à chaleur réversible qui sera réaliser avant la rentrée.

b) Intervention de Michaël VIGIER

L'entreprise VIRGO a commencé les travaux de renforcement et de remplacement d'une partie du mur du cimetière. Christian BESSE demande si une extension a été programmée. A ce jour, rien n'est prévu car il reste encore des concessions à vendre que la commune a récupérées lors de la procédure de reprise de concessions à l'état d'abandon. Cependant, il faudra y réfléchir à moyen terme.

c) Intervention d'Annick CIRARD

L'enseigne a été posée. Concernant la programmation, Ciné Passion a, dans le cadre du festival du cinéma espagnol, diffusé des films espagnols, avec une très faible affluence malheureusement. Avec l'obligation du passe-sanitaire, il est nécessaire de trouver des bénévoles pour remplir cette tâche, avec la gratuité de la place dans ce cas.

Également, un spectacle de magicien a été offert par la municipalité aux enfants du périscolaire. Cet artiste propose également des spectacles tout public et sera peut-être contacté pour un prochain spectacle.

Concernant le marché, 2 nouveaux commerçants seront accueillis dont un rémouleur. De plus, France Bleu Périgord viendra sur le marché le vendredi 20 août prochain où des intervenants prendront la parole pour assurer la promotion de leur activité, du monde associatif et touristique ou du patrimoine local.

Annick CIRARD rappelle qu'un centre de vaccination a ouvert cet été à la maison de santé de Vergt et qu'ils recherchent des bénévoles pour les aider dans le domaine administratif. Même si Annick CIRARD et Brigitte BAZINGETTE tiennent régulièrement des permanences, il manque toujours des bénévoles pour assurer toutes les périodes d'ouverture.

III Réhabilitation du logement communal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la procédure de consultation des articles lancée, sur les bases de la loi ASAP, article 142, dans le cadre de la réhabilitation d'un logement communal situé 15, Place Charles MANGOLD au 1^{er} étage du syndicat d'initiative.

La commission communale « bâtiments » s'est réunie le 29 juillet 2021 pour l'ouverture des plis et le 04 août 2021 pour l'analyse des offres. Le montant estimatif des travaux a été évalué à 53 700 € H.T.

Les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

Lot 1 : plâtrerie, menuiseries bois, peinture : *entreprise ND Neuf et Rénovation (M. DARTINSET)* pour un montant de 23 966 € 75 H.T.

Lot 2 Menuiseries extérieures : *Menuiserie Neuf et Rénovation – M. Larrinaga* pour un montant de 1 664 € 00 H.T.

Lot 3 : électricité, chauffage, ventilation : *entreprise ARNAUD Jérôme* pour un montant de 5 976 € 00 H.T.

Lot 4 : plomberie-sanitaire : *CAP'ELEC* pour un montant de 7 055 € 46 H.T.

La commission « bâtiments » a émis un avis favorable à l'attribution des lots aux entreprises sus-visées.

Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée délibérante de suivre l'avis de la commission pour les 4 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et d'attribuer les lots conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Le montant total des offres s'élève à 38 662 € 21 H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue les 4 lots aux entreprises citées ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

IV Création d'un terrain d'entraînement pour l'U.A.V.

Monsieur Jean-Luc TISON, président d'honneur de l'U.A.V, a sollicité Monsieur le Maire afin de créer, à ses frais, un terrain d'entraînement pour l'U.A.V. en se portant acquéreur de parcelles communales situées derrière les Briconautes.

Dans un premier temps, il souhaitait acquérir une partie de la parcelle communale située derrière le terrain d'entraînement de football ainsi que la parcelle appartenant à Monsieur LABROUSSE, sans empiéter sur le terrain d'entraînement du football.

Dans un second temps, il a ensuite adressé une seconde proposition proposant l'acquisition de la totalité ou au minimum 10 000 m² de la parcelle AL 86.

Cette seconde proposition entraînant l'amputation d'une partie ou de la totalité du terrain d'entraînement du football, le Conseil municipal refuse cette proposition, étant précisé que dans une telle proposition, la commune n'aurait plus été propriétaire et soumise au bon vouloir du propriétaire sur l'utilisation de la parcelle.

V Personnel

a) Détermination des ratios et avancement de grade

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu la saisine du Comité Technique en date du 18 juin 2021, avec avis favorable.

Le Maire propose à l'assemblée les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO « PROMUS / PROMOUVABLES » (%)
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %
Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe	Adt animation ppal 1^{ère} classe	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

ADOPTE les ratios fixés ci-dessus.

CRÉE les postes suivants :

- Agent de maîtrise principal

- Adjoint d'animation principal de 1 ère classe

SUPPRIME les postes suivants :

- Agent de maîtrise
- Adjoint d'animation principal de 2 ème classe

b) Renouvellement d'un contrat-aidé

Le Conseil municipal se prononce favorablement au renouvellement d'un contrat aidé en PEC à compter du 01/09/2021, pour 1 an supplémentaire.

VI Comptabilité - Finances

a) Tarifs de locations de chapiteaux

Lors du précédent conseil, le tarif journalier de location avait été ainsi défini :

Type de chapiteaux	3 par 3	6 par 8	6 par 12
Associations vernoises	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations hors communes	30 €	60 €	100 €
Autres communes	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Gendarmerie, pompiers de Vergt,	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particuliers vernois	50 €	100 €	150 €
Particuliers non vernois	60 €	120 €	180 €
Professionnels vernois	60 €	120 €	180 €
Professionnels hors commune	60 €	120 €	180 €

Cependant, il s'avère que les principales locations se font le week-end et que le locataire conserve donc les chapiteaux 2 jours pleins.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il confirme les tarifs votés pour une location journalière ou s'il décide de les appliquer pour une location de 2 jours consécutifs.

Il propose également au Conseil de déterminer le tarif pour une location supérieure à 2 jours. Un coefficient multiplicateur pourrait ainsi être appliqué pour chaque jour supplémentaire de location (le taux proposé est de 0,5).

Exemple : pour la location de 3 jours d'un chapiteau 3x3 par un particulier vernois, le tarif serait de : 50 € pour les 2 premiers jours + 25 € pour le 3 ème (50 € x 0.5) soit 75 € au total

Après avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que les tarifs susvisés s'appliquent pour 2 jours consécutifs et qu'un coefficient multiplicateur de 0.5 sera appliqué pour chaque jour supplémentaire.

a) Détermination des tarifs « buvette » à l'Atrium

En complément des tarifs votés lors du précédent conseil, il est décidé de proposer la vente de bouteille d'eau de 50 cl à 1 € 00.

b) Tarifs du spectacle de Peiraguda

A l'occasion du spectacle de Peiraguda le 25 septembre prochain, le Conseil municipal fixe les tarifs suivants :

- Adultes : 15 €
- Enfants : 8 € (moins de 12 ans)

VII SDE 24

a) Trame noire

Monsieur le Maire indique que ces deux dernières années, le Grand Périgueux s'est doté d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et s'est engagé dans un Plan Climat Air Energie Territorial et montre ainsi une volonté claire de s'engager dans la transition écologique.

Parmi les enjeux de cette transition, il est nécessaire de lutter contre la pollution lumineuse.

L'éclairage extérieur, public et privé, impacte en effet la biodiversité en ce qu'il peut représenter un obstacle fragmentant les espaces naturels.

Des solutions existent, telles que l'aménagement de trames noires, qui permettent d'assurer la continuité écologique, à l'instar des trames vertes et bleues.

Le SDE 24 propose aux communes de la Dordogne d'adhérer au projet « Trame Noire ».

Aussi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de s'engager dans ce projet collectif, à l'échelle de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, afin de mener une réflexion sur la mise en œuvre de trames noires pour lutter contre la pollution lumineuse,
- Autorise les études nécessaires à la définition de trames noires,
- Adhère à ce programme avec le S.D.E. 24

VIII Comités Communaux des feux de Forêts

a) Désignation de délégués

Il convient de désigner 1 ou plusieurs délégués, élus ou pas, qui seront chargés de guider les pompiers en cas de feux de forêts, sans participer aux opérations. Ces bénévoles recevront une carte de membre CCFE qui leur permettra d'obtenir une chasuble au poste de commandement et de passer les barrages routiers.

Alain COLLIN est désigné à l'unanimité.

IX Intégration de Philippe DUPUY

Philippe DUPUY, nouvellement élu en remplacement de Yannick LEHOBÉY, souhaite intégrer la commission « voirie » ce qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Questions diverses

a) Remerciements de la famille Saint Amand

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements adressés par la famille de Jean-Pierre Saint Amand, décédé il y a peu.

b) Bornes d'Apports Volontaires

Gaëlle NOUZAREDE signale que le mauvais fonctionnement de certaines bornes d'apports volontaires destinées à déposer les ordures ménagères.

c) Installation de panneaux « sens interdit sauf riverains »

Pierre HENNINOT signale une demande d'un administré souhaitant l'installation de panneaux « sens interdit sauf riverains » dans le secteur de Peyrefond. La commission « voirie » étudiera la demande lors de sa prochaine réunion.

d) Intervention de Christian BESSE

Christian BESSE demande s'il est possible de programmer l'aménagement des trottoirs du centre bourg vers le collège et Intermarché. Brigitte BAZINGETTE répond que cela est envisagé et qu'une étude de faisabilité a été demandée à l'ATD dans le cadre d'un projet d'aménagement.

Il demande aussi si des radars pédagogiques pourraient être installés sur la départementale au droit d'Intermarché et aux abords du collège. Pierre HENNINOT indique également rue Marsaguet.

L'ordre du jour est levé à 19 h 39.

SIGNATURE DES ELUS

Pierre JAUBERTIE, Maire	
Annick CIRARD, 1 ^{ère} adjointe	
Michaël VIGIER, 2 ^{ème} adjoint	
Brigitte BAZINGETTE, 3 ^{ème} adjointe	
Michel COURDEAU, 4 ^{ème} adjoint	

Nathalie DUPUY, 5 ^{ème} adjointe	
Alain COLLIN, conseiller municipal	
Pierre HENNINOT, conseiller municipal	
Cendrine LAGRANGE, conseillère municipale	
Isabelle PALFRAY, conseillère municipale	
Sandrine HIVERT, conseillère municipale	
Emmanuel MOUTON, conseiller municipal	
Gaëlle NOUZAREDE, conseillère municipale	
Damien PASQUET, conseiller municipal	
Pauline AUBLANT, conseillère municipale	
Guillaume DELPRAT, conseiller municipal	
Olivia DARTINSET, conseillère municipale	
Christian BESSE, conseiller municipal	
Philippe DUPUY, conseiller municipal	

